

DATE DE CONVOCATION

12/02//2024

DATE D’AFFICHAGE

12/02/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
22
VOTANTS
25

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 19 février**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à M. Damien de WINTER
M. Christophe BISSEY donne pouvoir à Mme Patricia FREIDOZ
Mme Naïma ANNOUCHE donne pouvoir à M. Olivier VÉLASQUEZ

Absents non excusés

M. Abdellah FAWZI
Mme Isabelle PIERRE

Secrétaire de séance : Mme Catherine SIBBILLE

Délibération n° 24.02.19/06

Objet / Demande de subvention DETR/DSIL 2024 - Programme de réhabilitation du groupe scolaire Louis Aragon

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité de bénéficier d’une subvention au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux ou de la dotation de soutien à l’investissement local pour l’année 2024 dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment du groupe scolaire Louis Aragon.

Afin d’aider financièrement la commune dans la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention DETR/DSIL 2024 auprès de la préfecture du Calvados.

Monsieur le Maire précise que ces travaux estimés à 95 923.04 € HT soit 114 189.84 € TTC porteront notamment sur la plomberie, le chauffage, l’électricité, l’éclairage, les menuiseries et les peintures.

Monsieur le Maire propose donc le plan de financement suivant :

Montant HT subventionnable	95 923.04 €
DETR/DSIL à hauteur de 40 %	38 369.22 €
Fonds propres de la commune (60 %)	57 553.82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

AUTORISE la réalisation du projet ;

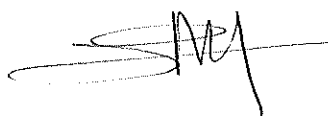
ADOpte le plan de financement présenté ci-dessus ;

SOLLICITE la préfecture du Calvados pour l'attribution d'une subvention DETR/DSIL d'un montant de 38 369.22 € pour la réhabilitation du bâtiment du groupe scolaire Louis Aragon ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette demande de subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Catherine SIBBILLE



Le Maire,
Damien de WINTER

